



GROUPE	3	INSECTICIDE
---------------	----------	--------------------

**DANITOL® INSECTICIDE
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

**(INSECTICIDE - ACARICIDE)
COMMERCIAL**

PRINCIPE ACTIF : Fenpropathrine.....	30,9 %
------------------------------------------------	---------------

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 33817
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L – en vrac

POISON



**DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
IRRITANT POUR LA PEAU, SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd
Guelph, Ontario
N1C 0A1
www.valent.ca
1-800-682-5368

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. L'exposition à la peau peut causer une sensation transitoire (picotement/ brûlage/ prurit, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI

TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages.

TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées à la pulvérisation directe, à la dérive de pulvérisation et aux résidus déposés sur les feuilles, le pollen et le nectar dans les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer lorsque les abeilles butinent dans la zone de traitement dans la couverture végétale contenant les mauvaises herbes en fleur. Pour réduire davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le guide « Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion » affiché sur le site Web de Santé Canada (www.santecanada.gc.ca/pollinisateurs). Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir la période d'application.

Suivre le mode d'emploi propre à chaque culture pour obtenir la période d'application.

Pour les applications sur les cultures qui attirent beaucoup les insectes pollinisateurs (petits fruits des genres ribes, sambucus et vaccinium et mûres et framboises, cucurbitacées, fruits à noyau, fruits à pépins, noix) ou lorsqu'on utilise les abeilles domestiques pour les services de pollinisation :

- NE PAS appliquer pendant la période de floraison des cultures.

Pour les applications sur tous les autres cultures (sauf le Brassica, qui sont récoltés avant la floraison) :

- Éviter d'appliquer pendant la période de floraison des cultures. Si les applications doivent être faites pendant la période de floraison des cultures, faire les applications seulement en soirée lorsque la majorité des abeilles ne butinent pas.

Toxique pour certaines arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application. La fenprothrine peut affecter les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisées dans les programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) situées dans la zone de traitement. Respecter un refuge non pulvérisé pour les espèces bénéfiques d'au moins 1 mètre de la zone de traitement aidera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement, il faut aménager une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres située entre le bord du champ et le champ voisin, en aval des habitats aquatiques, selon le MODE D'EMPLOI.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être fatal ou toxique lorsqu'il est ingéré. Irritant sévère pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Provoque une irritation de la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Sensibilisant potentiel de la peau. Porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial). Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Les utilisateurs doivent :

- Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection personnelle (ÉPP) immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Application à jet porté : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un casque résistant aux produits chimiques pendant l'utilisation d'un pulvérisateur à jet porté en cabine ouverte. Les casques de protection résistant aux produits chimiques acceptables sont notamment les chapeaux de type So'Wester, les chapeaux imperméables à larges bords, et les capuchons offrant une protection suffisante de la nuque. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

Une combinaison résistant aux produits chimiques est requis pour l'application de plus de 39 L de l'insecticide Danicol par jour.

Pour tout autre équipement d'application : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter la protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange et le chargement. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application.

NE PAS appliquer à l'aide d'un nébulisateur manuel, appareil à jet porté manuel ou un d'un équipement de brumisation manuel.

Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas les réutiliser. Se conformer aux directives du fabricant pour l'entretien et le nettoyage de l'équipement de protection individuelle. En l'absence de telles directives pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Entreposer et laver l'équipement de protection individuelle séparément des vêtements de la maisonnée.

N'appliquer que si le risque de dérive vers des habitations ou d'autres lieux d'activités humaines tels que maisons, chalets, écoles ou aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température et du réglage de l'équipement d'épandage et du pulvérisateur. Ne pas appliquer si les conditions font en sorte que le produit risque de dériver vers des aliments, des fourrages ou sur d'autres plantes ou cultures qui pourraient être endommagés ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation, quel qu'il soit. Ne pas utiliser dans les secteurs résidentiels ni à proximité de ceux-ci.

NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées avant l'expiration du délai de sécurité indiquée dans le tableau ci-dessous.

Culture	Activité après traitement	Délai de sécurité (DS) et/ou Délais d'attente avant la récolte (DAAR)
Sous-groupes de cultures des petits fruits des genres ribes, sambucus et vaccinium et mûres et framboises	Installation de conduites d'irrigation à la main	17 jours
	Tuteurage/palissage (framboise), récolte manuelle, récolte assistée mécaniquement	15 jours
	Récolte manuelle, dépistage (bleuets nains)	13 jours
	Dépistage, désherbage manuel, élagage à la main, lutte contre les oiseaux (amélanches), lutte contre le gel (amélanches)	7 jours
	Récolte mécanique	3 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Pois succulents	Installation de conduites d'irrigation à la main	11 jours
	Récolte	7 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Concombres	Installation de conduites d'irrigation à la main	15 jours
	Récolte, tuteurage	7 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Groupe de cultures des cucurbitacées (sauf les concombres)	Installation de conduites d'irrigation à la main	20 jours
	Récolte manuelle, récolte assistée mécaniquement, tuteurage	9 jours
	Récolte mécanique	7 jours

	Toutes les autres activités	24 heures
Tomates	Installation de conduites d'irrigation à la main	17 jours
	Récolte manuelle, récolte assistée mécaniquement, tuteurage/palissage	6 jours
	Récolte mécanique	3 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Groupe de cultures : légumes-fruits (sauf les tomates)	Installation de conduites d'irrigation à la main	11 jours
	Récolte manuelle, récolte assistée mécaniquement, tuteurage/palissage	7 jours
	Récolte mécanique	3 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Groupe de cultures : fruits à pépins et fruits à noyau	Éclaircissage	23 jours
	Récolte manuelle, récolte assistée mécaniquement	16 jours
	Récolte mécanique de fruits à pépins	14 jours
	Dépistage, élagage à la main	7 jours
	Récolte mécanique de fruits à noyau	3 jours
	Toutes les autres activités	24 heures
Groupe de cultures : noix	Dépistage, élagage à la main	7 jours
	Récolte mécanique	3 jours
	Toutes les autres activités	24 heures

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, communiquer avec Valent Canada, Inc.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Élimination du contenant

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Vider complètement le contenant dans la cuve du pulvérisateur. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant vidé et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer et transporter ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine. Conserver au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire et bien ventilé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci.

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que *Danitol Insecticide* contient un insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à *Danitol Insecticide* et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'emploi de *Danitol Insecticide* ou des autres insecticides du groupe 3 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Valent Canada Inc. au 1-800-682-5368 ou à www.valent.ca.

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Comme ce produit n'est pas homologué pour l'utilisation dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression des insectes aquatiques.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX CULTURES DE ROTATION

Un délai avant la plantation (DAP) de 12 mois est requis pour toutes les cultures qui ne figurent pas sur

l'étiquette.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Danitol Insecticide se mélange facilement avec l'eau.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. Avant de procéder au mélange, nettoyer la cuve du pulvérisateur en suivant les recommandations de nettoyage décrites sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié du volume d'eau et mettre l'agitateur en marche.
3. Ajouter la quantité requise de *Danitol Insecticide* dans la cuve.
4. Tout en poursuivant l'agitation, remplir la cuve jusqu'au volume de pulvérisation désiré.
5. Poursuivre l'agitation pendant le mélange et l'application. **NE PAS** laisser le mélange reposer sans agitation.
6. Après l'utilisation, rincer et nettoyer la cuve à fond. Rincer l'équipement de pulvérisation à fond après chaque usage et appliquer l'eau de rinçage sur la surface traitée.

Bandes de végétation filtrantes

Il faut aménager et maintenir une bande de végétation filtrante d'une largeur d'au moins 10 mètres. La bande de végétation filtrante doit être située entre le bord du champ et le champ voisin, en aval des habitats aquatiques afin de réduire le risque pour les organismes aquatiques provenant du ruissellement. Les habitats aquatiques comprennent sans s'y limiter, les lacs, les réservoirs, les rivières, les cours d'eau permanents, les marais ou les étangs naturels et les estuaires.

La bande de végétation filtrante doit être composée d'herbes et peut contenir des arbustes, des arbres et d'autres plantes. On peut consulter d'autres renseignements dans les pages Web sur les mesures d'atténuation des risques environnementaux de l'ARLA.

Il faut respecter tant la bande de végétation filtrante que les zones tampons contre la dérive de pulvérisation.

Zones tampons contre la dérive de pulvérisation

Les zones tampons contre la dérive de pulvérisation visent à protéger les habitats terrestres et aquatiques contre la dérive de pulvérisation. Ces zones tampons sont une exigence distincte de celle concernant les bandes de végétation filtrantes qui vise à atténuer les risques dus au ruissellement.

Application à petits fruits des genres ribes, sambucus et vaccinium et mûres et framboises l'aide d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h au site de traitement. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de diamètre inférieur à la classification « moyenne » de l'ASAE. La rampe doit être placée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à jet porté : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** diriger le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Zones tampons :

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres vulnérables (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels lacs, rivières, borbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, cours d'eau, réservoirs et milieux humides) et des habitats marins ou estuariens vulnérables.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :				
			Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats marins ou estuariens d'une profondeur de :		Habitats terrestres
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Petits fruits des genres <i>ribes</i> , <i>sambucus</i> et <i>vaccinium</i> Mûres et framboises		20	2	20	10	1
	Cucurbitacées (sauf les concombres)		25	3	20	10	1
	Concombres		10	1	20	10	0
	Pois, légumes-fruits (sauf les tomates)		10	1	15	5	0
	Tomates		25	3	15	5	1
Pulvérisateur à jet porté	Fruits à pépins, Fruits à noyau Noix	Début de la croissance	70	45	75	65	1
		Fin de la croissance	60	35	65	55	1

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon pour l'application à jet porté de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Les zones tampons pour les pulvérisateurs de grandes cultures NE peuvent PAS être modifiées en utilisant le calculateur de zone tampon.

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LE SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07A :

Mûres et framboises : mûre (y compris les nombreux cultivars, variétés et/ou hybrides connus en anglais SOUS des noms tels que Andean blackberry, arctic blackberry, bingleberry, black satin berry, boysenberry, brombeere, California blackberry, Chesterberry, Cherokee blackberry, Cheyenne blackberry, common blackberry, coryberry, darrowberry, dewberry, Dirksen thornless berry, evergreen blackberry, Himalayaberry, hullberry, lavacaberry, loganberry, lowberry, Lucretiaberry, mammoth blackberry, marionberry, mora, mures deronce, nectarberry, Northern dewberry, olallieberry, Oregon evergreen berry, phenomenalberry, rangeberry, ravenberry, rossberry, Shawnee blackberry, Southern dewberry, tayberry, youngberry et zarzamora et cultivars, variétés et hybrides de ces denrées), mûre de Logan, framboise (noire et rouge), framboise sauvage, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures

RAVAGEURS	DOSE DE PRODUIT mL/ha	DIRECTIVES SPÉCIALES
-----------	-----------------------	----------------------

<p>Noctuelle des cerises Scarabée japonais Cicadelle Charançon de la prune Tétranyque rouge du pommier Tétranyque à deux points Drosophile à ailes tachetées</p>	<p>779 à 1169 (224 à 336 g m.a./ha)</p>	<p>Appliquer avec un équipement terrestre dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture uniforme (au moins 200 L/ha pour un épandage terrestre). Commencer les applications aux premiers signes d'activité des insectes. Une deuxième application peut être effectuée avec un intervalle minimum de 14 jours.</p> <p>Gestion de la résistance : Ne pas faire plus de 2 applications de <i>Danitol Insecticide</i> par année dans le cadre d'un programme de gestion de la résistance. Utiliser des produits sans agents pyréthroïdes à d'autres moments pour supprimer les ravageurs.</p> <p>Drosophile à ailes tachetées : Le jet de pulvérisation peut être dirigé vers le sol pour supprimer les insectes présents sur les baies tombées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Un maximum de 2 applications par année avec un intervalle minimum de 14 jours entre les applications. • Ne pas appliquer plus de 2,33 L/ha (672 g m.a./ha) de <i>Danitol Insecticide</i> au total, par année. 		

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LE SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B :

Petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* : Aronie, bleuet en corymbe, bleuet nain, gabelle odorante, goyave du Chili, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, pimbina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, gabelle indigène, baie de salal, argouse, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces cultures

RAVAGEURS	DOSE DE PRODUIT mL/ha	DIRECTIVES SPÉCIALES
Mouche du bleuet Noctuelle des cerises Scarabée japonais Cicadelle Charançon de la prune Tétranyque rouge du pommier Tétranyque à deux points Drosophile à ailes tachetées	779 à 1169 (224 à 336 g m.a./ha)	<p>Appliquer avec un équipement terrestre dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture uniforme (au moins 200 L/ha pour un épandage terrestre). Commencer les applications aux premiers signes d'activité des insectes. Une deuxième application peut être effectuée avec un intervalle minimum de 14 jours.</p> <p>Gestion de la résistance : Ne pas faire plus de 2 applications de <i>Danitol Insecticide</i> par année dans le cadre d'un programme de gestion de la résistance. Utiliser des produits sans agents pyréthroïdes à d'autres moments pour supprimer les ravageurs.</p> <p>Drosophile à ailes tachetées : Le jet de pulvérisation peut être dirigé vers le sol pour supprimer les insectes présents sur les baies tombées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Un maximum de 2 applications par année avec un intervalle minimum de 14 jours entre les applications. • Ne pas appliquer plus de 2,33 L/ha (672 g m.a./ha) de <i>Danitol Insecticide</i> au total, par année. 		

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES CUCURBITACÉES (sauf les concombres) : Courge cireuse, pastèque à confire, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris la gourde hyotan, la courge-bouteille, la gourde hechima et l'okra chinois), Momordique spp., (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), melon véritable (y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), citrouille, courge d'été (y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), courge d'hiver (y compris la courge musquée, la courge hubbard, ainsi que Cucurbita mixta, C. pepo, la courge poivrée et la courge spaghetti), pastèque (y compris hybrides et/ou variétés de *Citrullus lanatus*)

RAVAGEURS	DOSE DE PRODUIT mL/ha	DIRECTIVES SPÉCIALES
<p>Légionnaire d'automne Chrysomèle rayée du concombre Légionnaire à bandes jaunes</p>	<p>779 à 1169 (224 à 336 g m.a./ha)</p>	<p>Appliquer avec un équipement terrestre dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture uniforme (au moins 200 L/ha).</p> <p>Commencer les applications aux premiers signes d'activité des insectes. Un total de 3 application peut être effectuer avec un intervalle d'application minimum de 7 jours. Utiliser la plus forte dose recommandée si la pression exercée par les insectes est intense.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Un maximum de 3 applications par année avec un intervalle minimum de 14 jours entre les applications. • Ne pas appliquer plus de 3,118 L/ha (896 g m.a./ha) de <i>Danitol Insecticide</i> au total par année. 		

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES CONCOMBRES

RAVAGEURS	DOSE DE PRODUIT mL/ha	DIRECTIVES SPÉCIALES
Légionnaire d'automne Chrysomèle rayée du concombre Légionnaire à bandes jaunes	779 à 1169 (224 à 336 g m.a./ha)	Appliquer avec un équipement terrestre dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture uniforme (au moins 200 L/ha). Commencer les applications aux premiers signes d'activité des insectes. Utiliser la plus forte dose recommandée si la pression exercée par les insectes est intense.
<ul style="list-style-type: none"> • Un maximum d'une application par année. • Ne pas appliquer plus de 1169 mL/ha (336 g m.a./ha) de <i>Danitol Insecticide</i> au total par année. 		

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES Légumes-Fruits (SAUF LES TOMATES) : aubergine, aubergine d'Afrique, fausse aubergine, aubergine écarlate, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, okra, pépino, poivron, piment autre que poivron, morelle réfléchie, tomatille, tomate groseille, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées)

RAVAGEURS	DOSE DE PRODUIT mL/ha	DIRECTIVES SPÉCIALES
Légionnaire Noctuelle des tomates Drosophile à ailes tachetées Pentatomes (sauf punaise marbrée) Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Tétranyque à deux points	779 (224 g m.a./ha)	Appliquer avec un équipement terrestre dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture uniforme. (au moins 250 L/ha). Appliquer aux premiers signes d'activité des insectes. Tétranyque à deux points : Il est recommandé de traiter lorsque des populations d'insectes commencent tout juste à se constituer (moins de 5 insectes mobiles/feuille). NE PAS mélanger en cuve avec des produits contenant du cuivre.
<ul style="list-style-type: none"> • Un maximum d'une application par année. • Ne pas appliquer plus de 779 mL/ha (224 g m.a./ha) de <i>Danitol Insecticide</i> au total par année. 		

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES TOMATES)

RAVAGEURS	DOSE DE PRODUIT mL/ha	DIRECTIVES SPÉCIALES
Légionnaire Noctuelle des tomates Drosophile à ailes tachetées Pentatomes (sauf punaise marbrée) Sphinx du tabac Sphinx de la tomate Tétranyque à deux points	779 (224 g m.a./ha)	Appliquer avec un équipement terrestre dans une quantité d'eau suffisante pour assurer une couverture uniforme. (au moins 250 L/ha). Appliquer aux premiers signes d'activité des insectes. Un total de 4 application peut être effectué avec un intervalle d'application minimum de 7 jours. Tétranyque à deux points : Il est recommandé de traiter lorsque des populations d'insectes commencent tout juste à se constituer (moins de 5 insectes mobiles/feuille). NE PAS mélanger en cuve avec des produits contenant du cuivre.
<ul style="list-style-type: none">• Un maximum de 4 applications par année avec un intervalle minimum de 7 jours entre les applications.• Ne pas appliquer plus de 3,118 L/ha (896 g m.a./ha) de <i>Danitol Insecticide</i> au total par année.		

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LES POIS (VERTS À ÉCOSSER) (y compris le petit pois anglais, le petit pois de jardin et le petit pois vert)

RAVAGEURS	DOSE DE PRODUIT mL/ha	DIRECTIVES SPÉCIALES
Cicadelle Tétranyque à deux points	779 (224 g m.a./ha)	Appliquer au moyen d'un pulvérisateur terrestre, dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture uniforme. Commencer avec une application au sol dans un volume d'eau minimum de 100 L/ha. Appliquer aux premiers signes d'activité des insectes.

- Un maximum d'une application par année.
- Ne pas appliquer plus de 779 mL/ha (224 g m.a./ha) de *Danitol Insecticide* au total par année.

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS GROUPE DE CULTURES 11-09 : les Fruits à pépins : pomme, azérole, pommette, cenelle, nèfle, poire, poire asiatique, coing, coing de Chine, coing du Japon, tejocote, cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées

RAVAGEURS	DOSE DE PRODUIT mL/ha	DIRECTIVES SPÉCIALES
<p>Mouche de la pomme Carpocapse de la pomme Tétranyque rouge du pommier Scarabée japonais Cicadelle Tordeuse à bandes obliques Tordeuse orientale du pêcher Tordeuse à bandes rouges Mineuse marbrée Drosophile à ailes tachetées Tordeuse du bouton du pommier Tétranyque à deux points</p> <p>Pour utilisation sur les poires seulement : Noctuelle des fruits verts Psylle du poirier (répression)</p>	<p>779 à 1559 (224 à 448 g m.a./ha)</p>	<p>Commencer les applications entre le stade de dormance retardée et la première couverture, selon la zone de production et le ravageur ciblé.</p> <p>Appliquer au moyen d'un pulvérisateur terrestre à jet porté, en pulvérisation de pleine surface.</p> <p>Carpocapse de la pomme : Faire une application à 250 DJC après le repère biologique.</p> <p>Tordeuses à bandes obliques hibernantes : Appliquer au stade du bouton rose des arbres.</p> <p>Psylle du poirier (adultes hibernantes : Appliquer dans au moins 750 L/ha au moyen d'un pulvérisateur terrestre à jet porté au stade de dormance retardée. Appliquer avec une pulvérisation d'huile de pétrole tel que recommandée sur l'étiquette de l'huile de pulvérisation.</p> <p>Effectuer les applications d'insecticides pyréthrinoïdes selon les programmes et directives de lutte antiparasitaire intégrée (LAI) local.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Un maximum d'une application par année. • Ne pas appliquer plus de 1559 mL/ha (448 g m.a./ha) de <i>Danitol Insecticide</i> au total par année. • Ne pas appliquer sous forme de pulvérisation à ultra bas volume (UBV). • Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures couvertures des vergers traités, ni utiliser celles-ci comme fourrage. 		

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LE GROUPE DE CULTURES 12-09 :
Fruits à noyau : Abricot, abricot du Japon, cerise tardive, cerise de Nankin, cerise douce, cerise acide, jujube, nectarine, pêche, prune, prune d'Amérique, prune maritime, prune noire du Canada, prune myrobolan, prune chickasaw, prune de Damas, prune japonaise, prune Klamath, prune à pruneaux, prucot, prunelle, cultivars, variétés et hybrides de ces denrées

RAVAGEURS	DOSE DE PRODUIT mL/ha	DIRECTIVES SPÉCIALES
Carpocapse de la pomme Scarabée japonais Cicadelle Tordeuse à bandes obliques Petite mineuse du pêcher Drosophile à ailes tachetées Punaise terne (Lygus) Tétranyque à deux points	779 à 1559 (224 à 448 g m.a./ha)	Appliquer au moyen d'un pulvérisateur terrestre à jet porté à raison d'au moins 1000 L/ha, en pulvérisation de pleine surface. Une bonne couverture est essentielle pour obtenir un bon résultat. Appliquer dans un volume d'eau suffisant en fonction de la taille de l'arbre. L'utilisation d'un volume d'eau plus élevé permet une meilleure couverture. Commencer les applications selon la zone de production et le ravageur ciblé.
<ul style="list-style-type: none"> • Un maximum d'une application par année. • Ne pas appliquer plus de 1559 mL/ha (448 g m.a./ha) de <i>Danitol Insecticide</i> au total par année. • Ne pas appliquer sous forme de pulvérisation à ultra bas volume (UBV). • Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures couvertures des vergers traités, ni utiliser celles-ci comme fourrage. 		

MODE D'EMPLOI POUR L'UTILISATION DANS LE GROUPE DE CULTURES 14-11: Noix : amandier, hêtre, berthollétie, noyer cendré, anacardier géant, châtaignier, châtaignier de chinquapin, noisetier, caryer, macadamia, pacanier, pistachier)

RAVAGEURS	DOSE DE PRODUIT mL/ha	DIRECTIVES SPÉCIALES
<p>Carpocapse de la pomme Tétranyque rouge du pommier Petite mineuse du pêcher Tétranyque à deux points</p>	<p>779 à 1559 (224 à 448 g m.a./ha)</p>	<p>Appliquer au moyen d'un pulvérisateur terrestre à jet porté à raison d'au moins 500 L/ha, en pulvérisation en pleine surface. Une bonne couverture est essentielle pour obtenir un bon résultat. Appliquer dans un volume d'eau suffisant en fonction de la taille de l'arbre. L'utilisation d'un volume d'eau plus élevé permet une meilleure couverture.</p> <p>Commencer les applications selon la zone de production et le ravageur ciblé.</p> <p>Carpocapse de la pomme : Faire une application à 250 DJC.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Un maximum d'une application par année. • Ne pas appliquer plus de 1559 mL/ha (448 g m.a./ha) de Danitol Insecticide au total par année. • Ne pas appliquer sous forme de pulvérisation à ultra bas volume (UBV). • Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures couvertures des vergers traités, ni utiliser celles-ci comme fourrage. 		

Danitol est une marque déposée de Sumitomo Chemical Company, Ltd.

{Base Container Label}

GROUPE	3	INSECTICIDE
---------------	----------	--------------------

**DANITOL® INSECTICIDE
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE**

**(INSECTICIDE - ACARICIDE)
COMMERCIAL**

PRINCIPE ACTIF : Fenpropathrine.....30,9 %

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 33817
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 L – en vrac

POISON



**DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
IRRITANT POUR LA PEAU, SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

Valent Canada, Inc.
201-230 Hanlon Creek Blvd
Guelph, Ontario
N1C 0A1
www.valent.ca
1-800-682-5368

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit contient un distillat du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. L'exposition à la peau peut causer une sensation transitoire (picotement/ brûlage/ prurit, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI. TOXIQUE pour les oiseaux et les petits mammifères sauvages. TOXIQUE pour les abeilles. Toxique pour certaines arthropodes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de

l'argile.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN
INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-682-5368***

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Peut être fatal ou toxique lorsqu'il est ingéré. Irritant sévère pour les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Provoque une irritation de la peau. ÉVITER tout contact avec la peau. Sensibilisant potentiel de la peau. Porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial). Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des lieux d'un déversement.

Élimination du contenant

Contenant recyclable

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Vider complètement le contenant dans la cuve du pulvérisateur. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
4. Rendre le contenant vidé et rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

ENTREPOSAGE

Pour prévenir la contamination, entreposer et transporter ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale. Conserver dans le contenant d'origine. Conserver au frais et au sec, dans un endroit sécuritaire et bien ventilé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans des contenants d'aliments ou de boissons. Ne pas utiliser ni entreposer dans les résidences ni à proximité de celles-ci.